

IMPORTATION DE VINS La révision porte atteinte à l'économie viti-vinicole suisse.

Demande de réciprocité

PIERRE MAYORAZ

Swiss Respect s'élève avec force contre la révision partielle des dispositions légales sur l'application des tarifs douaniers sur les marchandises dans le trafic touristique. Celle-ci prévoit d'augmenter la quantité de boissons alcooliques fermentées (jusqu'à 18%), qu'une personne peut importer en Suisse, de 2 à 20 litres. Raison invoquée, une simplification administrative en rapport avec l'introduction d'un système de taxation électronique.

L'association de défense des intérêts suisses s'insurge contre cette atteinte à l'économie viticole suisse qui doit déjà faire face à une vive concurrence des vins étrangers importés (170 millions de litres selon la convention avec l'UE) ainsi qu'au cours de change. De plus, cette mesure unilatérale serait mise en place sans exigence de réciprocité de la part des pays viticoles voisins. Finalement, cette nouvelle norme favorisera le tourisme d'achat frontalier et le marché gris.

Inacceptable

L'association déplore que l'Administration fédérale des douanes n'ait pas consulté les professionnels de la branche tant dans le domaine de la production que de la vinification. Selon elle, le Gouvernement fédéral a une fois de plus agi sans une analyse préalable sérieuse de la situation.

Swiss Respect qualifie cette situation d'inacceptable et a décidé de monter au créneau pour lutter contre une mesure purement administrative sans raisonnement économique qui pénalise tout un secteur de l'économie, déjà en proie à de grandes



Swiss Respect ne veut pas que les privés puissent passer la douane avec 20 litres d'alcool fermenté. LE NOUVELLISTE

difficultés. Et de citer les importations parallèles, le rôle du franc fort. En cas de mise en vigueur de la nouvelle réglementation, c'est tout le secteur viti-vinicole suisse qui va subir un véritable séisme au moment même où il se restructure pour se préparer à affronter les défis qui l'attendent.

Swiss Respect soutient donc les viticulteurs dans leur opposition aux nouvelles propositions qui voient la Suisse jouer les premiers de classe, alors que les pays avoisinant, maintiennent leurs restrictions sur l'importation de vins suisses. ●

TROIS QUESTIONS À...



JEAN-DANIEL BALET
MEMBRE
FONDATEUR
DE SWISS RESPECT

«Nous luttons contre ce qui peut appauvrir la Suisse»

Jean-Daniel Balet, que va faire pratiquement Swiss Respect pour soutenir la viticulture suisse?

Nous allons diffuser un communiqué auprès des médias et des parlementaires, de manière à alerter la société civile et les politiques. Il faut qu'ils prennent conscience des dégâts que feraient ces décisions dans le monde viti-vinicole suisse.

Nous ne pouvons tolérer qu'une simplification administrative pénalise aussi fortement tout un secteur de l'économie.

D'habitude, vous soutenez plutôt les simplifications administratives...

Bien entendu, mais il faut rester raisonnable. En cette occurrence, jamais les gains réalisés par les douanes ne compenseront les pertes des viticulteurs. Aujourd'hui déjà, on a limité les contrôles douaniers et cette nouvelle ouverture va encore stimuler le tourisme d'achat et aggraver la situation.

Un Suisse consomme en moyenne 35 litres de vin par année. S'il en importe rien qu'une fois vingt litres, c'est plus de la moitié de

ses besoins. Chaque bouteille qui entre en Suisse, c'est une bouteille de vin du pays qui reste chez le producteur.

Est-ce bien le rôle de Swiss Respect de défendre la viticulture?

Contrairement à une idée reçue, nous ne nous occupons pas que de finance mais bien de tout ce qui peut appauvrir la Suisse. Nous ne faisons pas de protectionnisme et nous ne nous opposons pas à l'ouverture des frontières mais nous demandons que nos autorités l'assortissent d'une réciprocité. Celle-ci permettrait à nos produits de traverser la frontière.

Et il y a de plus en plus de vins suisses qui n'ont pas à rougir à l'étranger, ni sur le plan de la qualité ni sur celui du prix. Nous espérons aussi le soutien de la branche viti-vinicole à nos idées. Une fois de plus nous demandons publiquement: pourquoi la Suisse veut-elle jouer les premiers de classe en s'infligeant des restrictions que nos concurrents n'envisagent même pas d'appliquer?

PROPOS RECUEILLIS PAR PM

AÉROPORT DE SION

Ligne directe avec Saint-Tropez

JEAN-YVES GABBUD

Vendredi 13 septembre sera un jour de chance pour l'aéroport de Sion. La compagnie Air-Glaciers reliera la capitale valaisanne avec Saint-Tropez par des vols charters. «Nous avons l'intention d'y aller toute l'année», indique Bruno Bagnoud, le directeur de la compagnie aérienne. Pour l'instant, deux vols par semaine sont programmés, le vendredi et le dimanche, sur l'aéroport de La Môle, situé à 18 km de la ville portuaire française.

Pourquoi Saint-Tropez? Le directeur d'Air-Glaciers avoue avoir saisi une opportunité... en vol. «Il s'agit d'une région dans laquelle se rend une clientèle aisée. Beaucoup de monde partait depuis Genève, mais des gros avions étaient utilisés. La destination n'a pas pu être rentabilisée. Nous sautons dans la brèche.» Bruno Bagnoud espère même pouvoir faire venir des clients français en Valais. Le vol aller-retour est vendu 990 francs, taxes comprises.

Air-Glaciers vole également sur la Corse et sur l'île d'Elbe depuis Sion. «Ça marche excellemment», se réjouit Bruno Bagnoud. «Sur la Corse, nous avons quatre à cinq vols par semaine. Ces vols réguliers prendront fin le 2 novembre, mais il est toujours possible d'organiser d'autres courses. L'île d'Elbe marche mieux depuis la Chaux-de-Fonds. Je ne sais pas pourquoi, mais à la Chaux-de-Fonds, cette destination est fort appréciée.»

Est-ce que d'autres destinations sont prévues depuis Sion? «En été, nous sommes débordés, car nous faisons beaucoup de vols privés.»

Du côté de l'aéroport sédunois, le directeur Bernard Karrer se réjouit de l'ouverture de cette nouvelle ligne. «C'est très bien pour la clientèle locale et pour l'aéroport.» En été, Air-Glaciers est la seule compagnie à organiser des vols charters depuis Sion. Et l'hiver? «Nous n'avons pas de confirmation des compagnies anglaises, mais plus le temps passe, moins je pense qu'il y a de chances que cela se concrétise.» ●

JUSTICE

Ignace Rey est en prison

Ignace Rey est incarcéré. L'information a été confirmée au «Nouveliste» par le secrétaire général du Département de la formation et de la sécurité, Jean-Marie Cleusix. «La peine est en cours d'exécution», a-t-il lâché laconiquement, sans donner de précisions. Selon nos informations, il serait rentré à Crêtlongue en début de semaine. L'ancien président de la Caisse de retraite des enseignants a été condamné à 3 ans et 170 jours de prison, notamment pour abus de confiance, escroquerie, gestion déloyale, faux dans les titres et blanchiment d'argent. L'affaire a été rendue publique par le Conseil d'Etat en 2004 déjà. Le principal fait reproché à Ignace Rey concerne un gain de 4 millions qu'il a réalisé sur la vente d'options boursières au détriment de la caisse qui l'employait. Le 6 août dernier, le Tribunal fédéral (TF) avait refusé d'accorder un effet suspensif au dernier recours d'Ignace Rey, dont la saga judiciaire a occupé les juges à de nombreuses reprises. Pour la seule année 2013, le TF a pris neuf décisions dans ce dossier, toutes défavorables à Ignace Rey. ● JYG

JUSTICE

Deux candidats au poste de procureur

Deux candidats devraient se disputer le poste de procureur lors de la session de septembre du Grand Conseil, Grégoire Comtesse et Sarah Salamin. Pour remplacer Jean-Pierre Gross qui part à la retraite, Nicolas Dubuis a été nommé procureur général et Jean-Pierre Greter a repris la fonction de procureur général adjoint. Reste à pourvoir le poste de procureur qui était occupé par ce dernier. Cinq candidats ont répondu à la mise au concours d'un poste, qui sera centré sur la criminalité économique. Quatre d'entre eux ont été auditionnés par la Commission de justice du Grand Conseil, indique cette dernière dans un rapport. Après deux tours de scrutin, la Commission a donné sa préférence, par 7 voix contre 4, à Grégoire Comtesse par rapport à Sarah Salamin. Le premier nommé sera donc le candidat officiel. Sarah Salamin a indiqué vouloir maintenir sa candidature. Grégoire Comtesse a l'avantage de fonctionner depuis septembre 2012 en tant que procureur extraordinaire, durant la convalescence de Géraldine Gianadda, alors que sa rivale, qui a fait une très bonne impression à la Commission, n'est titulaire de son brevet d'avocat que depuis cette année. Les députés trancheront le 13 septembre. ● JYG

ARRESTATION Le Haut-Valaisan a été repris hier soir dans la région sierroise.

Fin de cavale pour Adrian Albrecht

Évadé du pénitencier de la plaine de l'Orbe le 25 juillet dernier en compagnie d'un autre détenu, le Haut-Valaisan Adrian Albrecht, 52 ans, a été arrêté hier à 19 h 50 peu avant Sierre, à proximité de la route d'Anniviers. L'homme se trouvait à bord d'une voiture de tourisme conduite par un Suisse qui a également été intercepté. Il fait l'objet d'investigations. L'évasion d'Adrian Albrecht et d'un autre détenu bosniaque, membre des Pink Panthers, braqueurs de bijoux, avait fait grand bruit. Les

deux hommes avaient bénéficié de l'aide extérieure de complices qui avaient tiré plusieurs rafales de kalachnikovs en direction du personnel de surveillance, après avoir forcé le portail d'enceinte du pénitencier.

Dispositifs renforcés

Depuis cette cavale, la police cantonale valaisanne a mené des contrôles, des investigations et des surveillances, dit-elle dans un communiqué diffusé hier en fin de soirée, pensant qu'Adrian Albrecht, domicilié dans le Jura,

pouvait s'aventurer dans son canton d'origine. Selon différents renseignements obtenus récemment, le repris de justice, qui purgeait une peine de sept ans de réclusion, pouvait se trouver dans la région située entre Sion et Sierre. Les dispositifs policiers ont ainsi été renforcés ces derniers jours et le véhicule utilisé par Adrian Albrecht a été repéré. Des barrages ont été mis en place et la voiture a été interceptée hier en début de soirée à proximité de la route du val d'Anniviers. «Ce sont les agents engagés à cet en-

droit, notamment des GI's issus des unités spéciales de la police cantonale qui ont procédé à l'arrestation du fugitif», relève encore son porte-parole Jean-Marie Bornet. Et de préciser que le détenu en fuite était armé d'un pistolet chargé.

Le deuxième évadé de la plaine de l'Orbe, Milan Poparic, n'était pas avec les deux hommes.

Adrian Albrecht avait déjà été arrêté par la police valaisanne, à Brigue, lors d'une précédente évasion d'un établissement pénitentiaire. ● MG

PUBLICITÉ



les platanes
La Mobilière
Asset Management

APPARTEMENTS
2.5 - 3.5 - 4.5 - 5.5 PIÈCES

A LOUER

A 3 MINUTES DE LA GARE





COMPTOIR IMMOBILIER

REGIE ANTILLE FIDUSIERRE SA

027 452 23 23
platanes-sierre.ch